



Mody GUIRO

President

Président

Kwasi ADU-AMANKWAH

General Secretary

Secrétaire Général

Route Internationale d'Atakpamé

Centre FOPADESC Agoè – Nyivé

. : 4401 – Tel. : 00228 2225 07 10

Fax : 00228 2225 61 13

LOME - TOGO

Email : info@ituc-africa.org

Web : www.ituc-africa.org

Les syndicats africains, la COP26 et au-delà

Après deux semaines d'intenses négociations, la 26ème édition de la Conférence des Parties (COP26) a pris fin le samedi 13 novembre 2021. Au terme de la conférence, une résolution moins contraignante que prévu a été adoptée. Il s'agit du Pacte climatique de Glasgow (PCG) "édulcoré" et axé sur des engagements et des plans à long terme plutôt que sur des actions urgentes requises.

Selon les informations les plus récentes, la conférence a enregistré le plus grand nombre de participants inscrits, soit un record sans précédent de 39 000 personnes, y compris 25 000 délégués venus de près de 200 pays. La Conférence s'est déroulée dans un contexte d'inquiétudes généralisées exprimées par les organisations de la société civile par rapport à la sécurité en raison de la pandémie de COVID 19.

En comparaison avec les années précédentes, la conférence a toutefois connu une réduction importante des espaces consacrés aux groupes d'observateurs.

Les syndicats africains ont été représentés par 8 délégués venus du Kenya, du Nigeria, de l'Ouganda, du Sénégal, de la Somalie, de l'Afrique du Sud et du Secrétariat régional de la CSI-Afrique, qui ont rejoint un nombre relativement important de délégués du monde entier, constituant ainsi le mouvement syndical mondial.

Le mouvement syndical, grâce à un puissant lobby et à une mobilisation intense, a pu faire valoir ses principales revendications.

Les syndicats africains sont arrivés à Glasgow avec 5 demandes spécifiques qu'ils ont présentées dans leur [déclaration](#) avant la Conférence.

Les revendications principales de la CSI-Afrique à la COP 26 ont vocation à :

1. Plaider pour le relèvement des niveaux d'ambitions climatiques et le soutien par des actions concrètes à tous les niveaux.
2. Faire prévaloir la transition juste.
3. Plaider pour le financement des mesures d'atténuation et d'adaptation
4. Plaider pour la compensation des pertes et dommages
5. Promouvoir les partenariats multipartites

Résultats et décisions clés

Relèvement des niveaux d'ambitions et d'objectifs climatiques

La COP26 a joué un rôle déterminant à plusieurs égards. Elle est la première conférence depuis l'Accord de Paris de la COP21 à appeler les parties au renforcement de leurs engagements visant à atténuer le changement climatique. En octobre 2021, avant la COP26, 140 pays, soit près de 70 % des signataires de l'Accord de Paris, représentant 57 % des émissions mondiales, ont soumis leurs nouvelles contributions déterminées au niveau national (CDN).

Il ressort des rapports que les actuelles CDN peuvent conduire, à l'horizon 2030, à des émissions supérieures à 13,7 % par rapport au niveau de 2010 et à un réchauffement climatique de 2,4° Celsius ; ce sera catastrophique si des mesures urgentes ne sont pas prises.

La menace sera encore plus grande pour les pays en développement !

Le Pacte climatique de Glasgow insiste sur l'urgence de relever les niveaux d'ambitions climatiques et les actions en rapport avec les mesures d'atténuation, d'adaptation et de financement pendant cette décennie décisive, en vue de réduire collectivement les émissions de gaz à effet de serre en redoublant nos efforts et en mettant en œuvre des mesures d'atténuation au niveau national.

Il convient de noter que le PCG invite les parties à faire rapport sur leurs stratégies à long terme visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre et convient d'organiser une table ronde ministérielle annuelle de haut niveau sur les ambitions fixées avant 2020, en prévision de la conférence des parties.

Promotion d'une transition juste en faveur des travailleurs

À l'issue d'intenses négociations et discussions, la transition juste a finalement été intégrée dans le préambule de l'article 6.

De plus, le Pacte climatique de Glasgow invite les pays à une réduction progressive échelonnée des centrales au charbon et à l'élimination des subventions inefficaces aux combustibles fossiles et reconnaît explicitement dans ce paragraphe crucial la nécessité de soutenir une transition juste. Cela représente une victoire majeure pour le mouvement syndical mondial.

Actuellement, 49 pays ont explicitement inclus la "transition juste" dans leurs CDN. Cela représente un point de départ important permettant au mouvement syndical mondial de travailler en collaboration avec les gouvernements, les partenaires sociaux et les autres parties prenantes dans la mise en œuvre de plans, de politiques et de mesures de transition juste. Cela constitue un important appel à l'action au niveau national où les syndicats doivent réclamer leur place à la table des négociations au niveau des secteurs économiques et des entreprises pour mettre en place des plans nationaux en faveur des entreprises et de l'emploi.

Dans une Déclaration faite lors de la COP26, les gouvernements ont exprimé leur soutien à la transition juste à travers la croissance verte, le travail décent et la prospérité économique au fur et à mesure que les économies évoluent vers un niveau d'émissions de carbone nul.

Quatorze pays donateurs et la Commission européenne ont signé cette déclaration et ont pris l'engagement de soutenir les conditions d'une transition juste dans le cadre de leur coopération au développement.

Financement des mesures d'atténuation et d'adaptation

Le Pacte climatique de Glasgow souligne avec inquiétude que l'offre actuelle de financement des mesures d'adaptation est insuffisante pour faire face à l'aggravation des effets du changement climatique dans les pays en développement participants ; et invite instamment les pays développés participants à augmenter de manière urgente et significative leur offre de financement des mesures d'adaptation, de transfert de technologies et de renforcement des capacités en vue de répondre aux besoins des pays en développement participants dans le cadre de l'effort mondial, notamment la formulation et la mise en œuvre de plans d'adaptation et de communications sur l'adaptation au niveau national ;

Le Pacte climatique de Glasgow invite instamment les pays développés participants à faire en sorte que, d'ici 2025, ils doublent la part de leur financement collectif consacrée à l'adaptation des pays en développement participants par rapport aux niveaux de 2019, afin de parvenir à un équilibre entre l'atténuation et l'adaptation.

Pertes et dommages

il est important de noter que la plus grande défaillance de la COP26 est le manque de consensus sur les pertes et dommages. Il a été demandé aux pays développés de financer l'opérationnalisation du réseau de Santiago sur les pertes et dommages causés par le changement climatique, mais il n'existe aucun mécanisme destiné à financer ces pertes et dommages subis par les pays vulnérables. Il n'y a pas de fonds où les pays les plus pauvres pourraient puiser pour répondre aux crises auxquelles les petites îles et de nombreux pays vulnérables au changement climatique sont confrontés. Il n'y a même pas eu de consensus sur la création d'un mécanisme permanent de discussion sur les pertes et dommages dans le cadre des négociations (un mécanisme de compensation des pertes et dommages) ; les pays ont simplement convenu d'organiser des ateliers.

Partenariats multipartites

Dans son discours de clôture, la Directrice Exécutive de la CCNUCC a insisté sur la nécessité d'exploiter et de renforcer l'engagement et les partenariats multipartites et a promis de poursuivre la collaboration avec la société civile et les autres groupes en vue de faciliter la réussite de la mise en œuvre des recommandations de la COP26.

Le Pacte climatique de Glasgow reconnaît le rôle du multilatéralisme pour lutter contre le changement climatique et promouvoir la coopération aux niveaux régional et international en vue de renforcer l'action climatique dans le contexte du développement durable et des efforts visant à éradiquer la pauvreté.

Quelles sont les perspectives d'avenir ? Actions syndicales en prévision de la COP27

Il a été officiellement confirmé que l'Égypte accueillera la 27ème édition de la Conférence des Parties (COP27). Cette confirmation est particulièrement importante pour la région d'Afrique.

La COP27 aura lieu six ans après le deuxième sommet sur le climat qui s'est tenu à Marrakech, en 2016, dans le Royaume du Maroc. Le Sommet de Marrakech de 2001, accueilli par le Royaume du Maroc, a été la première COP organisée en Afrique. Il a été suivi de deux autres sommets subsahariens qui ont été couronnés de succès : La COP 12 qui s'est tenue à Nairobi, au Kenya, en 2006, et la COP 17 qui s'est tenue à Durban, en Afrique du Sud, en 2011.

Ces quatre sommets sur le climat ont produit des résultats importants qui ont progressivement contribué au renforcement de la politique climatique mondiale et à l'établissement d'une base solide pour une action climatique collective.

Il incombera à l'Égypte d'assumer le rôle de chef de file en dirigeant la Conférence des Parties vers l'action climatique collective, l'équité, la justice et la responsabilité climatiques dans le cadre de la période de mise en œuvre post-2020 de l'accord de Paris, après la finalisation du règlement de Paris à la dernière Conférence des Parties.

Il faut que toutes les parties prenantes commencent immédiatement à prendre des dispositions pour faciliter la réussite de la Conférence des Parties en Afrique et parvenir à des résultats concrets en faveur d'une action climatique urgente.

Par conséquent, les syndicats africains ont un rôle important à jouer en prévision de la conférence en Égypte.

Appel à l'action des affiliés de la CSI-Afrique en prévision de la COP 27

Tous les affiliés de la CSI-Afrique et les Fédérations syndicales internationales sont encouragés à s'engager activement et consciemment à :

1. Diffuser les résolutions de la COP26 et le Pacte climatique de Glasgow, accompagnés de plans concrets destinés à stimuler la participation collective à des actions relatives aux questions et décisions pertinentes découlant du PCG, parmi les membres, les jeunes et la communauté.
2. Poursuivre au niveau régional les discussions avec les parties prenantes concernées sur le Cadre de transition juste pour l'Afrique.
3. Mener un plaidoyer continu pour l'intégration des plans de transition juste dans les contributions déterminées au niveau national, et leur mise en œuvre complète au niveau national.

4. Mettre en place un mécanisme d'engagement multipartite sur la politique climatique et le consolider par des partenariats stratégiques en faveur des actions climatiques efficaces au niveau régional et national.
5. Formuler des stratégies de mobilisation relatives aux revendications et intérêts fondamentaux de la région, conformément à la politique climatique mondiale dans le cadre de la CCNUCC, y compris le financement des mesures d'adaptation et d'atténuation, le renforcement des capacités et le transfert de technologies, ainsi que le mécanisme de transparence et de responsabilité en prévision de la COP 27.

La CSI-Afrique et la CSI sont disposées à soutenir des actions coordonnées et des actions de solidarité visant à assurer le succès de la COP27.

Si vous souhaitez obtenir de plus amples informations sur la COP26 ou sur les préparatifs de la COP27, veuillez contacter rhoda.boateng@ituc-africa.org



Kwasi ADU-AMANKWAH
Secrétaire Général, CSI-Afrique